

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3086

11 novembre 2015

SOMMAIRE

Arcus Holdings S.à r.l.	148100	IngéLiaLux S.à r.l.	148086
BCB & Partners S.A.	148082	Initio S.A.	148083
Billecart Expansion Holdings S.A.	148082	Isis Immobilier	148094
BMS Immo S.A.	148082	Jarden Lux Holdings S.à r.l.	148084
Brilliant Solutions bvba et Christiaen J.A. Ver- tonghen Société en nom collectif	148082	Jewel HoldCo S.à r.l.	148087
Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.	148088	JPF Développement S.A.	148086
BRP Luxembourg Holdings I	148088	Juwo Invest	148084
Carlin S.A.	148082	Kheiron S.à r.l.	148086
CCN S.A. (Centre Coordination Nationale pour l'Information, la Valorisation et le Com- postage)	148083	Les Bains S.à r.l.	148083
Citiri S.A.	148087	LIM LOGGING	148089
Commerzbank Leasing 4 S.à r.l.	148088	Lippbach S.à r.l.	148091
Cronulla S.A.	148082	LSF 4 S.à r.l.	148124
D.D.B. S.A.	148099	LSREF4 Churchill Holdings S.à r.l.	148124
Efficiency Alternative Fund SICAV-FIS	148128	NAI Sécurité Protégé	148085
Entreprise Herzog S.à r.l.	148083	Opti-Mouse Sàrl	148085
Equimat-Lubrilux S.à r.l.	148084	Opti-Phone Sàrl	148085
Européenne de Participations Financières et Industrielles	148084	P3 Rieste S.à r.l.	148091
Gas Natural Europe Luxembourg	148084	Pall Lux Holdings S.à r.l.	148086
Hofaro S.A.	148087	Perunna S.A.	148085
Image Up S.à r.l.	148083	Pinnacle Industries S.A.	148085
		Randstad Holding Luxembourg S.à r.l.	148106
		Recurrent Energy Lux Holdings S.à r.l.	148087
		Renta 4 Luxembourg	148109
		Transmission Finance Holding S.A.	148088

Brilliant Solutions bvba et Christiaan J.A. Vertonghen Société en nom collectif, Société en nom collectif.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 171.532.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015158390/9.

(150175107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

BCB & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 83.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015158399/9.

(150174454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Billecart Expansion Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 27.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015158403/9.

(150175361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

BMS Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7391 Blaschette, 14, rue de Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 119.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015158408/9.

(150174970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Cronulla S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 186.871.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015158437/9.

(150174845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Carlin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 60.832.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015158440/9.

(150174853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

CCN S.A. (Centre Coordination Nationale pour l'Information, la Valorisation et le Compostage), Société Anonyme.

Siège social: L-5955 Itzig, 1, rue Nachtbann.

R.C.S. Luxembourg B 44.191.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015158445/10.

(150174565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Entreprise Herzog S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5698 Welfrange, 8, Saangewee.

R.C.S. Luxembourg B 20.173.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Référence de publication: 2015158545/10.

(150174556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Les Bains S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 4, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 90.955.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015158743/11.

(150175197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Image Up S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 177.486.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMAGE UP SARL

Société à Responsabilité Limitée

Référence de publication: 2015158671/11.

(150174708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Initio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89B, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 87.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 septembre 2015.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015158679/12.

(150174574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Equimat-Lubrilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 1, rue Jos Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 58.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 25/09/2015.

Référence de publication: 2015158550/10.

(150174749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Européenne de Participations Financières et Industrielles, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 56.469.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015158564/10.

(150175217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Gas Natural Europe Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.339.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 de la société de droit étranger Gas Natural Europe S.A.S. située en France
ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015158602/11.

(150174607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Jarden Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 36.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 152.067.

Les comptes consolidés de la société mère Jarden Corporation pour la période se terminant au 31 décembre 2013 ont
été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Référence de publication: 2015158694/11.

(150174883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Juwo Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 189.501.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Pour compte de Juwo Invest S.A.

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2015158707/12.

(150174689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Opti-Mouse Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7560 Mersch, 2B, Centre Marisca.
R.C.S. Luxembourg B 145.948.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 25/09/2015.

Référence de publication: 2015158868/10.

(150174746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Opti-Phone Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7560 Mersch, Centre Marisca.
R.C.S. Luxembourg B 115.184.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 25/09/2015.

Référence de publication: 2015158869/10.

(150174745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Perunna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 131.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Perunna S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015158883/11.

(150174512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

NAI Sécurité Protégé, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 137.811.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NAI Sécurité Protégé

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015158839/11.

(150175166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Pinnacle Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 183.210.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25/09/2015.

PINNACLE INDUSTRIES S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015158893/12.

(150174491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

IngéλιαLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 402, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 184.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 25/09/2015.

Référence de publication: 2015158656/10.

(150174748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

JPF Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.
R.C.S. Luxembourg B 170.408.

Les comptes annuels au 31.08.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JPF Développement S.A.

Société anonyme

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015158012/12.

(150174283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Kheiron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5532 Remich, 1, rue Enz.
R.C.S. Luxembourg B 108.767.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/09/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015158025/12.

(150173753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Pall Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.631.081,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 186.206.

EXTRAIT

En date du 23 septembre 2015, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La révocation de Jean-Marc McLean, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet au 24 juillet 2015;
- La révocation d'Alexandra Lipinski-Hauck, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet au 15 août 2015;
- Peter Lundin, né le 10 septembre 1976, à Kalmar, Suède, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant B de la Société avec effet au 24 juillet 2015 et ce pour une durée indéterminée.
- Salvatore Rosato, né le 06 octobre 1979, à Avellino, Italie, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant B de la société avec effet au 15 août 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Référence de publication: 2015158123/20.

(150174142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Citiri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 124.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015157847/9.
(150173788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Hofaro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 69.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HOFARO S.A.
Un mandataire*

Référence de publication: 2015157982/11.
(150174216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Jewel HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 173.021.

En date du 21 août 2015, Joanna Gosselin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a démissionné de son mandat de gérant de classe B de la société Jewel HoldCo S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 173021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 septembre 2015.

*Alter Domus Luxembourg S.à r.l.
Mandaté par le démissionnaire*

Référence de publication: 2015158010/14.
(150174103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Recurrent Energy Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: CAD 555.100,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 149.524.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique prises en date du 4 Septembre 2015

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de Recurrent Energy Lux Holdings S.à r.l. (la Société) en date du 4 Septembre 2015 que l'associé unique a décidé:

(i) d'approuver la démission de Mr. Stephen Finno de son mandat de gérant A de la Société avec effet au 4 Septembre 2015; et

(ii) de nommer Mr. Joshua A. Goldstein, ayant son adresse professionnelle au 300, California Street, 7th Floor, San Francisco, CA 94104, USA, en tant que gérant A de la Société avec effet au 4 Septembre 2015 pour une durée indéterminée.

*Pour la société
Recurrent Energy Lux Holdings S.à r.l.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Mandataire*

Référence de publication: 2015158155/20.
(150174591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Transmission Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 7, Z.I. Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 76.117.

M. Kristian Groke a déclaré sa démission en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de la société Transmission Finance Holding S.A. avec siège social à L-6947 Niederanven, 44, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg, numéro B76.117, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Kristian Groke.

Référence de publication: 2015158240/11.

(150174227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 29.923.

Suivant la résolution du Conseil d'Administration de Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. du 15 septembre 2015, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. de 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 80 route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec effet immédiate.

Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2015157801/12.

(150174461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

BRP Luxembourg Holdings I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 165.045.

Veillez prendre note que le gérant, M. Luc LEROI a changé d'adresse et se situe désormais au 13a, rue de Clairefontaine, L-8460 Eischen, Luxembourg.

Luxembourg, le 24 septembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BRP Luxembourg Holdings I

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015157802/13.

(150174040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Commerzbank Leasing 4 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 137.843.

Il résulte d'un contrat signé sous seing privé en date du 17 septembre 2015 que Commerzbank Leasing 2 S.à r.l., associé unique de la Société, a cédé la totalité des parts sociales détenues comme suit:

- 125 parts sociales à Commerzbank Finance Limited, société de droit anglais, ayant son siège social au 30 Gresham Street, EC2V 7PG Londres, Royaume-Uni et enregistrée sous le numéro 00551334; et

- 12.375 parts sociales à Commerzbank Aktiengesellschaft, London Branch, branche ayant pour adresse au 30 Gresham Street, EC2V 7PG Londres, Royaume-Uni et enregistrée sous le numéro BR001025.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Commerzbank Leasing 4 S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2015157819/18.

(150174159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

LIM LOGGING, Société Anonyme.

Siège social: L-4823 Rodange, 1, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 43.973.

L'an deux mille quinze, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg,

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée «LIM LOGGING», ayant son siège social à L-4801 Rodange, 1, rue de l'Industrie, inscrite au R.C.S. Luxembourg, sous la Section B et le numéro 43.973,

société constituée suivant acte reçu le 21 mai 1993, publié au Mémorial C numéro 375 du 18 août 1993,

dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 novembre 2009, publié au Mémorial C numéro 128 du 21 janvier 2010.

Bureau

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick VAN HEES, juriste, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Suet Sum WONG, juriste demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Composition de l'assemblée

Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées à l'acte.

Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que la totalité des six mille (6.000) actions formant le capital de la société sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

Exposé du président

Le président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- Le capital de la Société, d'un montant de cent cinquante mille euros (150.000 euros), est représenté par six mille (6.000) actions nominatives d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 euros) chacune.

Il n'a pas été créé de parts bénéficiaires donnant droit de vote ni émis d'actions sans droit de vote et la Société n'a pas émis d'emprunts obligataires.

Par conséquent, la totalité des actions ou parts permettant de participer à l'assemblée et d'y voter sont présentes ou dûment représentées.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social de EUR 150.000,- en vue de compenser à due concurrence les pertes réalisées et existant au 31 décembre 2014, telles qu'elles ressortent du bilan approuvé lors de la dernière assemblée générale ordinaire, à opérer par annulation de toutes les 6.000 actions de EUR 25,- chacune.

2. Augmentation du capital social à EUR 200.000,- par émission de 5.000 actions de EUR 40,- chacune, avec maintien des droits préférentiels de souscription des actionnaires.

3. Souscription des actions nouvelles par le ou les actionnaires ayant exercé leur droit de souscription préférentiel, soit un droit de 0,8333 action nouvelle de EUR 40,- pour chaque action ancienne.

4. Libération intégrale de l'augmentation de capital par des apports effectués en numéraire ou par compensation des comptes courants des actionnaires.

5. Possibilité pour les actionnaires ayant souscrit à la totalité de leurs droits irréductibles de pouvoir souscrire aux droits réductibles des autres actionnaires n'ayant pas souscrit à tout ou partie de leurs droits, à la proportion de leurs parts respectives du capital avant l'opération, puis, s'il reste des droits disponibles après cette première opération, de pouvoir les voir souscrire par l'actionnaire principal LIM Investment S.A. jusqu'à concurrence de EUR 200.000,-, montant maximum de l'augmentation de capital.

V.- En application de l'article 32-3 (3) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, «la Loi», les actionnaires, tous nominatifs, ont été mis par les soins du conseil d'administration en mesure, par l'envoi de bulletins de souscription effectué par recommandé le 22 juin 2015, d'exercer leur droit préférentiel de souscription au prorata de leur participation, soit un droit de 0,8333 action nouvelle de EUR 40,- pour chaque action ancienne.

IV. Pour être valablement prise, chaque résolution sur un point porté à l'ordre du jour requiert un quorum de présence d'au moins 50% du capital souscrit de la Société et doit être adoptée par une majorité d'au moins 2/3 des votes exprimés à l'assemblée.

Constatation de la validité de l'assemblée

Ces faits et l'exposé du président, après vérification par le scrutateur, sont reconnus exacts par l'assemblée qui se considère valablement constituée et apte à délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour étant entendu que si toutes les actions sont détenues par un actionnaire unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Résolutions

Sur ce, les actionnaires prennent à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de réduire le capital social de EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros) en vue de compenser à due concurrence les pertes réalisées et existant au 31 décembre 2014, telles qu'elles ressortent du bilan approuvé lors de la dernière assemblée générale ordinaire.

La preuve de l'existence et du montant des pertes à apurer a été donnée au notaire instrumentaire par la remise d'un bilan arrêté au 31 décembre 2014 dûment approuvé par l'assemblée générale annuelle en date du 8 juin 2015, lequel bilan reste annexé au présent acte.

La réduction du capital social s'opère par l'annulation de toutes les 6.000 (six mille) actions de EUR 25,-(vingt-cinq euros) chacune, le capital social étant ramené à zéro.

Deuxième résolution:

La réduction de capital ayant abouti à ramener celui-ci à un montant inférieur au minimum légal, l'assemblée décide immédiatement, conformément à l'article 69 (5) de la Loi, de procéder comme suit à une augmentation de capital:

- l'assemblée décide de porter la valeur nominale des actions à EUR 40,-chacune;
- l'assemblée décide de porter le capital social à EUR 200.000,- (deux cent mille euros) par émission de 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 40,- (quarante euros) chacune;
- l'assemblée décide de procéder à cette émission dans le respect et le maintien des droits préférentiels de souscription des actionnaires.

Souscription

Il résulte des bulletins de souscriptions complétés et/ou des procurations renvoyés par les actionnaires que, considérant l'exercice proportionnel du droit préférentiel établi à 0,8333 action nouvelle de EUR 40,- pour chaque action ancienne:

- Monsieur Martin DRAKE souscrit 250 (deux cent cinquante) nouvelles actions sur les 700 (sept cents) auxquelles son droit préférentiel pouvait faire prétendre, y renonçant pour le surplus;
- Monsieur Serge LAURENT ne souscrit aucune des 417 (quatre cent dix-sept) actions auxquelles son droit préférentiel pouvait faire prétendre, renonçant totalement à exercer ce droit.

Considérant la possibilité pour les actionnaires ayant souscrit à la totalité de leurs droits irréductibles de pouvoir souscrire aux droits réductibles des autres actionnaires n'ayant pas souscrit à tout ou partie de leurs droits, en proportion de leurs parts respectives du capital avant l'opération, et constatant qu'il reste des droits disponibles après cette première opération, l'actionnaire principal LIM Investment S.A. souscrit à toutes les actions non souscrites, soit 4.750 (quatre mille sept cent cinquante) nouvelles actions.

Les bulletins de souscription restent annexés au présent acte.

Libération

Les 250 (deux cent cinquante) actions souscrites par Monsieur DRAKE ont toutes été intégralement libérées en numéraire, de telle sorte que la somme totale de EUR 10.000,- (dix mille euros) a été mise à la disposition de la Société, ce dont il a été apporté la preuve au notaire instrument par la production d'un certificat bancaire.

Les 4.750 (quatre mille sept cent cinquante) actions souscrites par LIM Investment S.A. ont été intégralement libérées par un apport en nature consistant en la conversion par le souscripteur, d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible, existant à son profit et à charge de la Société sous forme de compte courant actionnaires, et en annulation de cette même créance à hauteur d'un montant de EUR 190.000,- (cent quatre-vingt-dix mille euros).

Rapport d'évaluation de l'apport.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises agréé indépendant Monsieur Jacques PEFFER, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg, conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales. Ce rapport conclut de la manière suivante:

Conclusion

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports d'un montant d'EUR 190.000.- ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. §1^{er}.** Le capital social est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000,-), divisé en cinq mille (5.000) actions nominatives d'une valeur nominale de quarante euros (EUR 40,-) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison des présentes est évalué à environ deux mille cent euros (EUR 2.100,-).

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire.

Signé: P. VAN HEES, S. S. WONG, C. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/29884. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015158051/130.

(150174403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

**P3 Rieste S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Lippbach S.à r.l.)**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 196.472.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first of September.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

P3 Czech Holdco s.r.o., having its registered office at Na Florenci 2116/15, Nové Mesto (Praha 1), 110 00 Prague, Czech Republic,

here represented by Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a power of attorney under private seal.

Such power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. It is the sole Partner (the Sole Partner) of Lippbach S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, RCS Luxembourg B 196472 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on April 16, 2015, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1600 of June 29, 2015.

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Modification of the name of the Company into P3 Rieste S.à r.l. and subsequent amendment of article 4 of the articles of incorporation.

2. Creation of two classes of managers, Class A Managers and Class B Managers.

3. Subsequent amendment of article 12 of the articles of incorporation.

4. Reclassification of the current managers.

5. Miscellaneous.

III. The Sole Partner has taken the following resolutions:

First resolution

The sole Partner decides the modification of the name of the Company into P3 Riese S.à r.l. and to amend article 4 of the articles of incorporation as follows:

“The private limited liability Company will have the name P3 Rieste S.à r.l.”

Second resolution

The sole Partner decides the creation of two classes of managers, Class A Managers and Class B Managers.

Third resolution

The sole Partner decides the subsequent amendment of article 12 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, constituted by two different types of managers, namely “Class A Managers” and “Class B Managers”.

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Class A Manager together with one Class B Manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.»

Fourth resolution

The sole Partner decides to reclassify the current managers as follows:

- Olivier Dorier as Class A Manager,
- Herman Schommarz as Class A Manager,
- Ian Worboys as Class B Manager, and
- George Eling Aase as Class B Manager.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

P3 Czech Holdco S.r.o., ayant son siège social Na Florenci 2116/15, Nové Město (Praha 1), 110 00 Prague, République Tchèque,

ici représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. elle est l'associé unique (l'Associé Unique) de Lippbach S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, RCS Luxembourg B 196472 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 16 avril 2015, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1600 du 29 juin 2015.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination sociale de la société en P3 Rieste S.à r.l. et modification afférente de l'article 4 des statuts.

2. Création de deux classes de gérants, Gérants de Classe A et Gérants de Classe B.

3. Modification afférente de l'article 12 des statuts.

4. Classification des gérants actuels.

5. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société en P3 Rieste S.à r.l. et de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

«La Société à responsabilité limitée aura la dénomination P3 Rieste S.à r.l.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide la création de deux classes de gérants, Gérants de Classe A et Gérants de Classe B.

Troisième résolution

Par conséquent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 12 des statuts, qui par conséquent aura la teneur suivante: «La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des "Gérants de Classe A" et "Gérants de Classe B".

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de reclasser les gérants actuels comme suit:

- Olivier Dorier comme Gérant de Classe A,
- Herman Schommarz comme Gérant de Classe A,
- Ian Worboys comme Gérant de Classe B, et
- George Eling Aase comme Gérant de Classe B.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1.500.-

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 22 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/30163. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Référence de publication: 2015158039/175.

(150174470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Isis Immobilier, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 142.273.

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de septembre.

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de ISIS IMMOBILIER, une société anonyme constituée et régie par les lois de Luxembourg, dont le siège social se situe au 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.273, constituée le 22 septembre 2008, suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2261 du 31 octobre 2008 (la Société).

L'Assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Pétange.

Le président nomme comme secrétaire Madame Marisa GOMES, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Pétange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Marisa GOMES, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Pétange.

Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement désignés comme le Bureau de l'Assemblée.

Le Bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires de la Société (les Actionnaires) présents ou représentés et le nombre de leurs actions sont mentionnés sur une liste de présence. Cette liste ainsi que les procurations, signées ne varientur par le Bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal;

II. Il ressort de la liste de présence, que toutes les sept cents actions, représentant la totalité du capital social de la Société sont présentes à la présente Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre des décisions sur tous les points de l'ordre du jour qui a été communiqué aux participants au préalable;

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. renonciation aux formalités de convocation;
2. changement de la forme juridique de la Société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée;
3. modification subséquente et refonte complète des statuts de la Société afin de refléter les changements ci-dessus;
4. révocation des administrateurs de la Société sous la forme d'une S.A., et nomination de ces derniers en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée;
5. révocation du commissaire aux comptes de la Société;
6. modification des livres et registres de la Société afin de refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, à l'effet de procéder, au nom de la Société, à l'inscription des résolutions ci-dessus dans le registre des associés de la Société, et
7. divers.

IV. Dès lors, l'Assemblée a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société se considérant comme valablement convoqués et ayant parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer la forme juridique de la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée sans interruption de sa personnalité juridique. La dénomination en ISIS IMMOBILIER, le capital social ainsi que l'objet de la Société restant inchangés.

En conséquence dudit changement de forme juridique de la Société en une société à responsabilité limitée, les sept cents (700) actions sont échangées en un nombre équivalent de parts sociales.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de refondre intégralement les statuts de la Société, qui auront dès lors la teneur suivante:

«I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «ISIS IMMOBILIER» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

3.2. La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

3.3. La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.4. Elle pourra faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

3.5. Elle pourra également faire des investissements dans des biens immobiliers tant par l'achat, l'échange ou toute autre manière, que par la disposition, l'administration, le développement et la gestion de biens immobiliers, à travers l'Europe, et mener toutes opérations s'y rapportant directement ou indirectement ou qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à sept cent mille euros (EUR 700.000,-), représenté par sept cents (700) parts sociales, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition qu'elle ait suffisamment de réserves distribuables à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par le Conseil, nommé par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil.

8.1. Pouvoirs du Conseil

8.1.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

8.1.2. Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents.

8.2. Procédure

8.2.1. Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant, au siège social de la Société ou en tout lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

8.2.2. Une convocation écrite de toute réunion du Conseil est donnée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

8.2.3. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

8.2.4. Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

8.2.5. Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

8.2.6. Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

8.2.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

8.3.1. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

8.3.2. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants ou à tout gérant doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée envers les tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée envers les tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associés

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

11.1.1. Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires des associés (les Résolutions Circulaires des Associés).

11.1.2. Lorsque des résolutions sont adoptées par voie de Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Des Résolutions Circulaires des Associés, signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées en Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

11.1.3. Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

11.2.1. Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

11.2.2. Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

11.2.3. Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

11.2.4. Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

11.2.5. Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

11.2.6. Les décisions adoptées en Assemblée Générale ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou lors de la première consultation par écrit, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde

Assemblée Générale ou consultés une seconde fois et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

11.2.7. Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

11.2.8. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés est considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés lors de l'Assemblée Générale annuelle ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat qui ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être nommés à nouveau.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) le Conseil établit des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) les associés doivent décider de distribuer les dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

Art. 17. Dispositions Générales.

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visio-conférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de révoquer l'administrateur unique de la Société, à compter de la date des présentes et de lui accorder décharge pour l'exercice de ses fonctions. L'Assemblée décide ensuite de nommer ce dernier en qualité de gérant unique de la Société pour une durée indéterminée, à savoir:

Charles EMOND, né le 28 mars 1955 à Arlon, Belgique, résidant professionnellement au 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes de la Société à la date des présentes et de lui accorder décharge pour l'exécution de son mandat.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier les livres et registres de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des résolutions ci-dessus, dans le registre des associés de la Société.

Septième résolution

L'assemblée prend acte que, suite à la transformation décidée ci-avant, la totalité des parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

CAISHENYE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 142.274: 700 parts sociales, entièrement souscrites et libérées.

Dont Acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données aux parties comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Gomes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 septembre 2015. Relation: EAC/2015/21618. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015158006/269.

(150174428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

D.D.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 4bis, Z.I. in den Allem.

R.C.S. Luxembourg B 101.856.

EXTRAIT

Suivant l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé, datée du 23 septembre 2015, les mandats des administrateurs Monsieur Daniel BOURGUIGNON, Madame Maria Grazia MONTAGNA et Monsieur Kenny BOURGUIGNON ainsi que celui du commissaire aux comptes Monsieur Marcel DUMONT ont été renouvelés pour une durée de six ans à partir du 23 septembre 2015.

Troisvierges, le 23 septembre 2015.

Référence de publication: 2015157858/13.

(150174252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Arcus Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 200.192.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth of September.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

White Cloud Capital II SCSp, a special limited partnership (société en commandite spéciale) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 197891,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, with professional address at 13 Route de Luxembourg, L-4761, Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of one proxy given on September 10, 2015. The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

Art. 1. There exists a private limited liability company under the name of Arcus Holdings S.à r.l. (hereinafter, the Company), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The Company's registered office is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting.

Art. 6. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 7. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 8. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 9. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers).

The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 10. The Sole Manager or the Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to realise the Company's object, with the exception of the powers reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders.

Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, either managers or not, either shareholders or not.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders on the basis of a statement of accounts showing that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 11. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the daily management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

Art. 12. The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place shall be taken by election among the managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any manager at the place indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all the managers, whether in original, by facsimile or by electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the date and time set for such meeting, except in case of emergency.

No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed on the agenda of the meeting. The notice may also be waived by consent in writing, whether in original, by facsimile or by electronic mail (e-mail), of each member of the Board of Managers. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies. Any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority of the members of the Board of Managers.

Any manager may participate in a meeting by way of telephone or video conference call or by any other similar means of communication enabling the persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The decisions taken at such meeting may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and signed by all the members having participated.

Resolutions in writing, approved and signed by all the managers, shall have the same effect as resolutions passed at a Board of Managers' meeting which was duly convened and held. Such resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and signed by all the managers.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. The Company may be dissolved by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders. The liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of the liquidation of the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on December 31, 2016.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed by White Cloud Capital II SCSp, prenamed, and fully paid up at nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
White Cloud Capital II SCSp	12.500	EUR 12.500,00
Total	12.500	EUR 12.500,00

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at 1,500.- euro.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

The following person is appointed as manager of the Company for an unlimited period of time:

Mr. Christophe Gaul, company manager, born on April 3, 1977 in Messancy, Belgium, with professional address at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The address of the registered office of the Company is fixed at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinzième jour du mois de septembre.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

White Cloud Capital II SCSp, une société en commandite spéciale de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 197891,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 13 Route de Luxembourg, L-4761, Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 septembre 2015. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La personne comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Arcus Holdings S.à r.l. (ci-après, la Société), régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), respectivement par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions en vigueur de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social souscrit de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 6. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 7. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 8. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 9. La Société est gérée par un gérant unique (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance).

Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 10. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux que la Loi ou les Statuts réservent à l'assemblée générale des associés.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 11. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télécopie ou courrier électronique. Une convocation spéciale n'est pas requise pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant peut être représenté au Conseil de Gérance par un autre gérant, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple des membres du Conseil de Gérance.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises à une telle réunion peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Des résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants, produisent effet au même titre que des résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Ces résolutions peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par chacun des membres du Conseil de Gérance.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés. La liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la liquidation de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées à valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
White Cloud Capital II SCSp	12.500	EUR 12.500,00
Total	12.500	EUR 12.500,00

Le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de 1.500,- euros.

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

M. Christophe Gaul, gérant, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

L'adresse du siège social de la Société est fixée au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 septembre 2015. Relation: EAC/2015/21411. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015157737/323.

(150174336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Randstad Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 691.119.375,00.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 138.753.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of September.

In front of Maître Martine SCHAEFFER, notary established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Randstad Holding Luxembourg S.à r.l." a "société à responsabilité limitée", having its registered office in 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg, incorporated by deed of Me Joseph ELVINGER, then notary residing in Luxembourg on May 16, 2008, published in the "Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations" ("Mémorial C"), number 1463 dated June 13, 2008 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 138753 (the "Company").

The articles of association of the Company have last been lastly amended by a notarial deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, enacted on June 8, 2015, published in the "Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations" ("Mémorial C"), number 2064 dated July 13, 2015.

The meeting is presided by Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The chairman appoints as secretary Mrs Marilyn KRECKÉ, private employee, residing professionally at the same address.

The meeting elects as scrutineer Mrs Isabel DIAS, prenamed.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 27,644,774 (twenty-seven million six hundred and forty-four thousand seven hundred and seventy-four) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Increase of the share capital by an amount of EUR 25 (twenty-five euro) so as to raise it from its present amount of EUR 691,119,350 (six hundred and ninety-one million one hundred and nineteen thousand three hundred and fifty euro) to EUR 691,119,375 (six hundred and ninety-one million one hundred and nineteen thousand three hundred and seventy-five euro) by the issue of 1 (one) new share with a par value of EUR 25 (twenty-five euro), together with a share premium amounting to EUR 68,081,599.23 (sixty-eight million eighty-one thousand five hundred and ninety-nine euro and twenty-three cents) by contribution in kind.

2. - Subscription and payment by Randstad Group Luxembourg S.à r.l. of EUR 68,081,624.23 by way of a contribution in kind.

3. - Amendment of the Article 8 of the Company's articles of association in order to give it the following content:

“**Art. 8.** The Company's share capital is EUR 691,119,375 (six hundred and ninety-one million one hundred and nineteen thousand three hundred and seventy-five euro) represented by 27,644,775 (twenty-seven million six hundred and forty-four thousand seven hundred and seventy-five) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each”.

4. - Miscellaneous

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder decide what follows:

First resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 25 (twenty-five euro) so as to raise it from its present amount of EUR 691,119,350 (six hundred and ninety-one million one hundred and nineteen thousand three hundred and fifty euro) to EUR 691,119,375 (six hundred and ninety-one million one hundred and nineteen thousand three hundred and seventy-five euro) by the issue of 1 (one) new share with a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each (the "New Share") subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 68,081,599.23 (sixty-eight million eighty-one thousand five hundred and ninety-nine euro and twenty-three cents) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in the claim amounting to EUR 68,081,624.23 (sixty-eight million eighty-one thousand six hundred and twenty-four euros and twenty-three cents) held by Randstad Group Luxembourg S.à r.l., a "société à responsabilité limitée", incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg, with share capital

amounting to EUR 3,639,204,500, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138754 (“RGL”), towards Randstad Finance GmbH, a company incorporated and existing under Swiss laws, with registered office at 45, Leutschenbachstrasse, 8050 Zürich, Switzerland and registered with the Trade Register of the canton of Zurich under number CH-020.4.025.879-0 (“RF GmbH”)

Second resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment of the New Share and the payment of the Share Premium through the contribution of the claim as described above by RGL.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes RGL, prenamed, here represented by Mrs Isabel Dias, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Share. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Share as well as the Share Premium have been fully paid up by RGL through a contribution in kind as described above.

Valuation

The net value of the contribution amounts to EUR 68,081,624.23 (sixty-eight million eighty-one thousand six hundred and twenty-four euros and twenty-three cents).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated September 2015, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Managers' intervention

Thereupon intervene the current managers of the Company all of them here represented by Mrs Isabel Dias, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility legally bound as managers of the Company by reason of the contribution, they expressly agree with the description of this contribution and confirm the validity of the subscription.

Third resolution:

Pursuant to the above increase capital, the sole shareholder resolve to amend Article 8 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is EUR 691,119,375 (six hundred and ninety-one million one hundred and nineteen thousand three hundred and seventy-five euro) represented by 27,644,775 (twenty-seven million six hundred and forty-four thousand seven hundred and seventy-five) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each”.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand Euro (EUR 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le quinzième jour de septembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Randstad Holding Luxembourg S.à r.l." ayant son siège social à 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, reçu le 16 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 1463 du 13 juin 2008 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 138753 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Me Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg du 8 juin 2015, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 2064 du 13 août 2015.

L'assemblée est présidée par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Isabel DIAS, prénommée.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 27.644.774 (vingt-sept millions six cent quarante-quatre mille sept cent soixante-quatorze) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. - Augmentation du capital social pour un montant de EUR 25 (vingt-cinq euros), afin de le porter de son montant actuel de EUR 691.119.350 (six cent quatre-vingt-onze millions cent dix-neuf mille trois cent cinquante euros) à EUR 691.119.375 (six cent quatre-vingt-onze millions cent dix-neuf mille trois cent soixante-quinze euros) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros), avec une prime d'émission d'un montant de EUR 68.081.599,23 (soixante-huit millions quatre-vingt-un mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf euros et vingt-trois cents) par voie d'apport en nature;

2. - Souscription et paiement par Randstad Group Luxembourg S.à r.l. de EUR 68.081.624,23 par un apport en nature;

3. - Modification de l'article 8 des statuts, pour lui donner le contenu suivant:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 691.119.375 (six cent quatre-vingt-onze millions cent dix-neuf mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 27.644.775 (vingt-sept millions six cent quarante-quatre mille sept cent soixante-quinze) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.»

4. - Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social pour un montant de EUR 25 (vingt-cinq euros), afin de le porter de son montant actuel de EUR 691.119.350 (six cent quatre-vingt-onze millions cent dix-neuf mille trois cent cinquante euros) à EUR 691.119.375 (six cent quatre-vingt-onze millions cent dix-neuf mille trois cent soixante-quinze euros) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) (la «Nouvelle Part»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de EUR 68.081.599,23 (soixante-huit millions quatre-vingt-un mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf euros et vingt-trois cents) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), la totalité devant être libérée par un apport en nature consistant au transfert d'une créance d'un montant de EUR 68.081.624,23 (soixante-huit millions quatre-vingt-un mille six cent vingt-quatre euros et vingt-trois cents) détenue par Randstad Group Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg, avec un capital social de EUR 3.639.204.500, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138754 ("RGL"), envers Randstad Finance GmbH, une société constituée et existant sous le droit Suisse, ayant son siège social au 45, Leutschenbachstrasse, 8050 Zürich, Switzerland et inscrite au Registre de Commerce du canton de Zurich sous le numéro CH-020.4.025.879-0 ("RF GmbH").

Deuxième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement de la Nouvelle Part et le paiement de la Prime d'Emission par voie d'apport en nature tel que décrit ci-dessus par RGL.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Ensuite intervient RGL, ici représenté par Mme Isabel Dias, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et qui déclare souscrire la Nouvelle Part. La Nouvelle Part a été entièrement payée par RGL par voie d'apport en nature tel que décrit ci-dessus.

Evaluation

La valeur nette de l'apport s'élève à EUR 68.081.624,23 (soixante-huit millions quatre-vingt-un mille six cent vingt-quatre euros et vingt-trois cents).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société suivant une déclaration sur la valeur de l'apport en date de septembre 2015, qui sera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus les gérants de la Société, ici représentés par Mme Isabel Dias, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. Reconnaisant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'apport, acceptent expressément la description de cet apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Troisième résolution:

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 691.119.375 (six cent quatre-vingt-onze millions cent dix-neuf mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 27.644.775 (vingt-sept millions six cent quarante-quatre mille sept cent soixante-quinze) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.»

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de prime d'émission, ont été estimés à sept mille Euros (EUR 7.000.-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: I. Dias, M. K et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 17 septembre 2015. Relation: 2LAC/2015/20872. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 24 septembre 2015.

Référence de publication: 2015158151/191.

(150174092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Renta 4 Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 200.177.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of September.

Before the undersigned Maître Jacques KESSELER, notary residing in Petange Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Renta 4 Banco S.A., a Spanish public limited liability company, former Renta 4 Servicios de Inversión S.A., with registered office at Paseo de la Habana 74, 28036, Madrid, Spain, registered with the Spanish Trade Register (Registro Mercantil) in the book 24782, paper 206, page number M-239580,

duly represented by rs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, having his professional address at Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Madrid on September 1, 2015.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties have requested the notary to document the deed of incorporation of a public limited liability company (société anonyme), which they wish to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a public limited liability company (société anonyme) under the name of "Renta 4 Luxembourg" (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The main corporate object is, in accordance with article 101 (2) and Annex II of the law of December 17, 2010 on undertakings for collective investment, as amended (the "2010 Law") which has implemented into Luxembourg law Directive 2009/65/CE, as amended (the "UCITS Directive"), the management, administration, and marketing of undertakings for collective investment in transferable securities (UCITS) authorised by the UCITS Directive as well as of other undertakings for collective investment which are not covered by the UCITS Directive and for which the Company is subject to prudential supervision but the units of which cannot be marketed in other EU member states under the UCITS Directive.

The Company may take participations in companies having a same or similar corporate object in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In general, the Company may carry out all transactions associated directly or indirectly or deemed useful and necessary to the accomplishment or the development of its purpose always remaining within the limits set for in Chapter 15 of the 2010 Law.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of directors.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

B. Share capital - Shares - Register of shares - Ownership and transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 Issued share capital

5.1.1 The Company's issued share capital is set at five hundred thousand euros (EUR 500,000), consisting of five hundred (500) shares having a par value of one thousand euros (EUR 1,000) each.

5.1.2 Under the terms and conditions provided by law and besides the authorisation granted to the board of directors in Article 5.2 of these articles of association ("Authorised Share Capital"), the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s) except as otherwise provided below within the frame of the Authorised Share Capital. In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, subject to the terms and conditions provided by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law of 1915"), the general meeting of shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company's issued share capital (ii) or upon the authorisation to be granted to the board of directors to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) or authorise the board of directors to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.4 Under the terms and conditions provided by the Law of 1915, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.2 Authorised Share Capital

5.2.1 The Company's Authorised Share Capital, including the issued share capital, is fixed at one million five hundred thousand euros (EUR 1,500,000), consisting of one thousand five hundred (1,500) shares having a par value of one thousand euros (EUR 1,000) per share.

5.2.2 During a period of time of five (5) years from the date of publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the Authorised Share Capital pursuant to this Article 5.2, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the board of directors be and is hereby authorised to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares, within the limit of the Authorised Share Capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholder's/shareholders' preferential right to subscribe for the new shares to be issued.

5.2.3 This authorisation may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

5.2.4 The Company's Authorised Share Capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

6.6 The Company's shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

6.7 Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

Art. 7. Register of shares.

7.1 A register of shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shares will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the indication of the payments made on the shares, any transfer of shares and the dates thereof pursuant to Article 8.4 of these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

7.3 The board of directors may delegate, under its responsibility, to any director, manager, officer or other duly authorised agent, the power to accept subscriptions for new shares and to deliver them.

Art. 8. Ownership and transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shares. Certificates of these recordings will be issued and signed either by the chairman of the board of directors, or by any two directors including at least one class A director and one class B director, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of such share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The shares are freely transferable, subject to the terms and conditions of the law.

8.4 Any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which any director may record such transfer in the register of shares.

8.5 The Company, through any of its directors, may also accept and enter into the register of shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by applicable law and by these articles of association.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 The general meeting of shareholders must be convened by the board of directors, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the board of directors by one or several shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In this case, the general meeting of shareholders must be convened by the board of directors in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

10.3 An annual general meeting of shareholders must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting, on the third Thursday of the month of June at 11.00 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day. The board of directors must convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.4 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.5 One or several shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.6 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of directors. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum

No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by applicable law or by these articles of association.

11.4 Vote

11.4.1 Each share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the applicable law.

11.4.2 Unless otherwise required by applicable law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

11.5 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.6 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.7 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking the appropriate box with a cross. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.8 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by applicable law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted with a majority of two-thirds of the votes validly cast at a meeting where at least half of the Company's issued share capital is present or represented on first call. On second call, the resolution will be passed with a majority of two-thirds of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

Art. 13. Adjourning general meetings of shareholders. Subject to the terms and conditions of the law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, to four (4) weeks. The board of directors must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

Art. 14. Minutes of general meetings of shareholders.

14.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

14.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

14.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two directors including at least one class A director and one class B director.

D. Management

Art. 15. Powers of the board of directors.

15.1 The Company shall be managed by the board of directors, who need not to be shareholders.

15.2 The board of directors is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

15.3 In accordance with article 60 of the Law of 1915, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the board of directors or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

15.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any person acting alone or jointly with others as agent of the Company.

Art. 16. Composition of the board of directors.

16.1 The board of directors is composed of at least three (3) members, either of class A or of class B including at least one class A director and one class B director, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

16.2 The board of directors must choose from among its members a chairman of the board of directors. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of directors.

Art. 17. Election and removal of directors and term of the office.

17.1 Directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

17.2 If a legal entity is elected director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director and may not be a director at the same time.

17.3 Any director may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

17.4 The term of the office of a director may not exceed six (6) years and any director shall hold office until its/his/her successor is elected. Any director may also be re-elected for successive terms.

Art. 18. Vacancy in the office of a director.

18.1 If a vacancy in the office of a member of the board of directors because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

Art. 19. Convening meetings of the board of directors.

19.1 The board of directors shall meet upon call by the chairman or by any two (2) directors including at least one class A director and one class B director at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph, and at least four (4) times a year.

19.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution

adopted by the board of directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 20. Conduct of meetings of the board of directors.

20.1 The chairman of the board of directors shall preside all meetings of the board of directors. In his/her/its absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore.

20.2 Quorum

The board of directors can act and deliberate validly only if at least half of its members including at least one class A director and one class B director are present or represented at a meeting of the board of directors.

20.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of the members present or represented at a meeting of the board of directors including at least one class A director and one class B director. The chairman shall not have a casting vote.

20.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her/its colleagues.

20.5 Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, videoconference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

20.6 The board of directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

20.7 Save as otherwise provided by law, any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item.

Art. 21. Minutes of meetings of the board of directors.

21.1 The secretary or, if no secretary has been appointed, the chairman shall draw minutes of any meeting of the board of directors, which shall be signed by the chairman and/or by the secretary, as the case may be or by at least one class A director and one class B director.

21.2 Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of directors, by at least one class A director and one class B director.

Art. 22. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by (i) the joint signatures of any two directors including at least one class A director and one class B director or (ii) by the joint or sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the board of directors. Within the limits of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power in relation to the daily management of the Company has been delegated acting alone or jointly in accordance with the rules of such delegation.

Art. 23. Powers of the Conducting Officers.

23.1 The board of directors of the Company shall appoint at least two persons with the prior agreement of the CSSF, who will effectively conduct the business of the Company in accordance with article 102 (1) c) of the 2010 Law (the "Conducting Officers").

23.2 The Conducting Officers will form a management committee. The members of this committee will work together in close partnership to take all actions falling within the scope of their responsibilities, among others:

- the implementation of strategies and guiding principles for central administration and internal governance;
- the implementation of adequate internal control mechanisms;
- ensuring that the Company has the technical infrastructure and human resources necessary for performing its activity;
- for each UCITS that the Company manages, the implementation of the general investment policy;
- supervising, the adoption of investment strategies for each UCITS that the Company manages;
- adopting, and reviewing regularly the risk management policy; and

- the implementation and follow-up of the marketing policy and the distribution network of the UCITS/UCIs managed by the Company.

23.3 The Conducting Officers act under the ultimate responsibility of the board of directors.

E. Financial year - Accounting - Profits - Interim dividends

Art. 24. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 25. Accounting. Within the time periods required by law, the financial statements of the Company shall be prepared and audited in accordance with the provisions of Lux GAAP, the Law of 1915 and the 2010 Law.

Art. 26. Profits.

26.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued share capital.

26.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

26.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the issued share capital.

26.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 27. Interim dividends - Share premium.

27.1 Under the terms and conditions provided by law, the board of directors may proceed to the payment of interim dividends.

27.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the director(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

Art. 28. External audit.

28.1. The audit of the annual accounting documents of the Company shall be entrusted to one or more approved statutory auditors (réviseur d'entreprise agréé) who shall satisfy the requirements of Luxembourg law as to professional experience and who shall carry out the duties prescribed by the applicable law.

28.2. The approved statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the general meeting of Shareholders and continue to carry out its duties until its successor is appointed.

F. Liquidation

Art. 29. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

G. Governing law

Art. 30. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by the Law of 1915. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law of 1915 and the 2010 Law.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on December 31, 2015.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2016.

3) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed the shares to be issued as follows:

Renta 4 Banco, S.A., aforementioned, paid five hundred thousand euros (EUR 500,000) in subscription for five hundred (500) shares.

All the shares have been entirely paid-up in cash, so that the amount of five hundred thousand euros (EUR 500,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary, who expressly acknowledges this.

Declaration

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26, 26-3 and 26-5 of the Law of 1915, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be 2,200.-euro.

General meeting of shareholders

The incorporating shareholder, representing the Company's entire issued share capital and considering the general meeting of shareholders as duly convened, has immediately proceeded to a general meeting of shareholders. Having first verified that it was regularly constituted, the general meeting of shareholders has passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of members of the board of directors is fixed at three (3) and the number of independent auditor at one (1).

2. The following persons are appointed as members of the board of directors of the Company:

a) Mr. Tristán Gonzalez del Valle, business development director for the Latin American market of Renta 4 Banco S.A., born in Madrid, Spain on February 3, 1966, residing professionally at Paseo de la Habana 74, 28036, Madrid, Spain, is appointed as class A director;

b) Mr. Federico Franzina, Chairman and managing director of YOURTACS S.A., born in Padova, Italy on April 1, 1961, residing professionally at 5 Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg is appointed as class B director;

c) Mr. Marco Honegger, entrepreneur, born in Zurich, Switzerland on August 14, 1961, residing professionally in Monaco, is appointed as class B director.

3. The external independent auditor of the Company shall be Ernst & Young S.A., a public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 47.771.

4. The term of the office of the members of the board of directors and of the external independent auditor shall end on the date when the general meeting of shareholders/sole shareholder, as the case may be, shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year ending December 31, 2015 or at any time prior to such date as the general meeting of shareholders/sole shareholder, as the case may be, may determine.

5. The address of the Company's registered office is set at 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing person, the proxy-holder signed, together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seize septembre.

Par-devant le soussigné Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Petange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Renta 4 Banco S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Royaume d'Espagne, précédemment Renta 4 Servicios de Inversión S.A., ayant son siège social à Paseo de la Habana 74, 28036, Madrid, Espagne, inscrite au Registre du Commerce espagnol (Registro Mercantil) au livre 24782, livret 206, page n° M-239580,

dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Madrid le 1^{er} septembre 2015.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire soussigné de dresser l'acte de constitution d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination "Renta 4 Luxembourg" (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet principal, conformément à l'article 101(2) et l'Annexe 2 de la loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif, telle que modifiée (la «Loi de 2010») qui a transposé dans le droit luxembourgeois, la Directive 2009/65/CE, telle que modifiée (la «Directive OPCVM»), la gestion, l'administration et la commercialisation d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) agréés par la Directive OPCVM, ainsi que d'autres organismes de placement collectif qui ne sont pas repris dans le champ d'application de la Directive OPCVM et pour lesquels la Société est soumise à une surveillance prudentielle mais dont les parts ne peuvent être commercialisées dans d'autres Etats Membres de l'UE en vertu de la Directive OPCVM.

La Société peut détenir des participations dans des sociétés poursuivant un même objet ou un objet similaire au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

D'une manière générale, la Société peut accomplir toutes les transactions liées directement ou indirectement ou considérées comme utiles et nécessaires à la réalisation ou au développement de son objet, toujours dans le respect des limites fixées au chapitre 15 de la Loi de 2010.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions - Registre des actions - Propriété et transfert des actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Capital social émis

5.1.1 Le capital social émis de la Société est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), représenté par cinq cents (500) actions ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

5.1.2 Selon les conditions et termes prévus par la loi et nonobstant l'autorisation accordée au conseil d'administration à l'article 5.2 des présents statuts ("Capital social autorisé"), le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes de préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant (s), sauf disposition contraire ci-dessous dans le cadre du Capital social autorisé. Dans le cas où plusieurs actionnaires existent, ces actions seront offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires, annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales (la "Loi de 1915"), l'assemblée générale des actionnaires, appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à accorder au conseil d'administration d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le conseil d'administration à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.4 Aux conditions et termes prévus par la Loi de 1915, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.2 Capital social autorisé

5.2.1 Le Capital social autorisé de la Société, y compris le capital social émis, est fixé à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-), représenté par mille cinq cents (1.500) actions ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

5.2.2 Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de diminuer le Capital social autorisé conformément au présent article 5.2, au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le conseil d'administration est autorisé par les présents statuts à émettre des actions, à accorder des options de souscription des actions et à émettre tout autre instrument financier convertible en actions, dans les limites du Capital social autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) de souscrire les nouvelles actions à émettre.

5.2.3 Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts, pour une période qui, à chaque fois, ne peut dépasser cinq (5) ans.

5.2.4 Le Capital social autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

6.3 Le droit d'un actionnaire dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre d'actions qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant l'actionnaire unique, le cas échéant, ou tout autre actionnaire, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

6.6 Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

6.7 Les fractions d'actions auront les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, à condition que les actions ne puissent voter que si le nombre des fractions d'actions peut être réuni en une ou plusieurs actions entières. Dans le cas où des fractions d'actions ne peuvent pas être réunies en une action entière, de telles fractions d'actions ne pourront pas voter.

Art. 7. Registre des actions.

7.1 Un registre des actions sera conservé au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, sa résidence, son siège social ou principal, le nombre d'actions qu'il détient, l'indication des sommes payées pour les actions, tout transfert les concernant et les dates de ceux-ci selon l'article 8.4 des présents statuts, ainsi que toutes garanties accordées sur ces actions.

7.2 Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

7.3 Le conseil d'administration peut déléguer, sous sa responsabilité, à tout administrateur, gérant, directeur, gérant, ou tout autre agent dûment autorisé, le pouvoir d'accepter les souscriptions pour de nouvelles actions et de les leur livrer.

Art. 8. Propriété et transfert d'actions.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actions. Des certificats de ces enregistrements seront émis et signés soit par le président du conseil d'administration, soit par deux administrateurs comprenant au moins parmi eux un administrateur de classe A et un administrateur de classe B, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plusieurs personnes, elles doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une action détenue par plusieurs propriétaires jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les actions sont librement cessibles, sous réserve des conditions et termes prévus par la loi.

8.4 Toute cession d'actions sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société, en vertu de laquelle tout administrateur peut enregistrer la cession dans le registre des actions.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses administrateurs, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actions toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et qui établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

9.1 Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et lorsque le terme "actionnaire unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des actionnaires" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'actionnaire unique".

9.3 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil d'administration, le cas échéant, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée par le conseil d'administration, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du conseil d'administration, en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le conseil d'administration afin d'être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.3 Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le troisième jeudi du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant. Le conseil d'administration doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.4 L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.5 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peuvent requérir du conseil d'administration l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

11.3 Quorum

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

11.4 Vote

11.4.1 Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi applicable.

11.4.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la proportion du capital représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

11.5 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

11.6 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.7 Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer son abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se réfèrent.

11.8 Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier vote. Au second vote, la décision sera adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement

exprimés lors de l'assemblée, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

Art. 13. Report des assemblées générales des actionnaires. Sous réserve des termes et conditions de la loi, le conseil d'administration peut reporter à quatre (4) semaines toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le conseil d'administration doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

Art. 14. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.

14.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

14.2 De même, l'actionnaire unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

14.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs comprenant au moins parmi eux un administrateur de classe A et un administrateur de classe B.

D. Le conseil d'administration

Art. 15. Pouvoirs du conseil d'administration.

15.1 La Société sera administrée par le conseil d'administration dont les membres ne doivent pas nécessairement être des actionnaires.

15.2 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires.

15.3 Conformément à l'article 60 de la Loi de 1915, la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peuvent être délégués à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Leur désignation, révocation et pouvoirs seront déterminés par une décision du conseil d'administration.

15.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 16. Composition du conseil d'administration.

16.1 Le conseil d'administration est composé d'au moins trois (3) membres, de classe A ou de classe B comprenant au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B, actionnaires ou non, qui sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne pouvant excéder six ans. Cette assemblée peut à tout moment les démettre.

16.2 Le conseil d'administration doit choisir un président du conseil d'administration parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui ne doit pas être nécessairement actionnaire ou membre du conseil d'administration.

Art. 17. Election et révocation des administrateurs et durée du mandat.

17.1 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

17.2 Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) administrateur et ne peut pas en même temps être lui-même administrateur.

17.3 Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

17.4 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 18. Vacance dans le mandat d'un administrateur.

18.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les administrateurs restants jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur une nomination permanente, si cela apparaît approprié.

Art. 19. Convocation des réunions du conseil d'administration.

19.1 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux (2) administrateurs comprenant au moins parmi eux un administrateur de classe A et un administrateur de classe B, au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa, et au moins quatre (4) fois par an.

19.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil d'administration doit être donné à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 20. Conduite des réunions du conseil d'administration.

20.1 Le président du conseil d'administration préside à toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut provisoirement désigner un autre administrateur comme président temporaire.

20.2 Quorum

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres, comprenant au moins parmi eux un administrateur de classe A et un administrateur de classe B, est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

20.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration, comprenant au moins parmi eux un administrateur de classe A et un administrateur de classe B. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

20.4 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, tout autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

20.5 Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

20.6 Le conseil d'administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenue. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, l'ensemble des actes séparés signés par chaque administrateur, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

20.7 Sauf si la loi en dispose autrement, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Tout conflit d'intérêts de ce type doit être rapporté à l'assemblée générale des actionnaires suivante, avant que toute décision concernant tout autre point ne soit prise.

Art. 21. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

21.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration, qui sera signé par le président et/ou par le secrétaire, le cas échéant, ou par au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B.

21.2 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil d'administration, par au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B.

Art. 22. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par (i) la signature conjointe de deux administrateurs comprenant au moins parmi eux un administrateur de classe A et un administrateur de classe B ou (ii) par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué agissant seule ou conjointement conformément aux règles d'une telle délégation.

Art. 23. Pouvoirs des dirigeants.

23.1 Le conseil d'administration de la Société doit désigner, avec l'accord préalable de la CSSF, au minimum deux personnes qui dirigeront de manière effective les affaires de la Société, en accord avec l'article 102 (1) c) de la Loi de 2010 (les «Dirigeants» - conducting officers).

23.2 Les Dirigeants formeront un comité de gestion. Les membres de ce comité travailleront en étroite collaboration pour prendre toutes les mesures entrant dans le champ de leurs responsabilités, entre autres:

- la mise en place de stratégies et de principes guides pour l'administration centrale et la gouvernance interne;
- la mise en place de mécanismes de contrôle interne adéquats;
- s'assurer que la Société dispose de l'infrastructure technique et les ressources humaines nécessaires à la réalisation de son activité;
- pour chaque OPCVM géré par la Société, la mise en place d'une politique générale d'investissement;
- superviser l'adoption de stratégies d'investissement pour chaque OPCVM que la Société gère;
- adopter et réviser régulièrement la politique de gestion des risques; et
- la mise en place et le suivi de la politique de commercialisation et du réseau de distribution des OPCVM/OPC gérés par la Société.

23.3 Les Dirigeants agissent sous la responsabilité finale du conseil d'administration.

E. Exercice - Comptabilité - Bénéfices - Dividendes intérimaires.

Art. 24. Exercice financier. L'exercice financier de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 25. Comptabilité. Dans le respect des délais légaux, les comptes de la Société doivent être établis et soumis au contrôle d'un réviseur d'entreprise agréé conformément aux prescriptions de Lux GAAP, la Loi de 1915 et la Loi de 2010.

Art. 26. Bénéfices.

26.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

26.2 Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire accepte cette affectation.

26.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social émis.

26.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, et sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 27. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

27.1 Aux conditions et termes prévus par la loi, le conseil d'administration pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires.

27.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux actionnaires par une résolution des actionnaires/ de l'actionnaire ou des administrateurs/de l'administrateur, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

Art. 28. Audit externe.

28.1 L'audit des documents comptables annuels de la Société est confié à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés répondant à toutes les exigences d'expérience professionnelle requises par la loi luxembourgeoise, et qui effectuera les missions prescrites par la loi en vigueur.

28.2 Le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) doit être nommé sur décision de l'assemblée générale des actionnaires et poursuit l'exécution des ses missions jusqu'à la nomination de son successeur.

F. Liquidation

Art. 29. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décidera de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments du/des liquidateur(s).

G. Loi applicable

Art. 30. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus, interprétés et régis selon la Loi de 1915.

Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi de 1915 et de la Loi de 2010.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2016.
- 3) Les dividendes intérimaires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice financier de la Société.

Souscription et Paiement

Toutes les actions ont été souscrites comme suit:

Renta 4 Banco, S.A., susnommée, a payé cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) pour une souscription à cinq cents (500) actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi de 1915 et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ 2.200,- euros.

Assemblée générale des actionnaires

L'actionnaire constituant, représentant l'intégralité du capital émis de la Société et considérant que l'assemblée générale des actionnaires a été dûment convoquée, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des actionnaires. Après avoir d'abord vérifié que l'assemblée est valablement constituée, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'assemblée générale des actionnaires.

1. Le nombre de membres au conseil d'administration a été fixé à trois (3) et le nombre de réviseur d'entreprises indépendant à un (1).

2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société:

a) M. Tristán Gonzalel del Valle, directeur du développement commercial pour le marché latino-américain de Renta 4 Banco S.A., né à Madrid, Espagne, le 3 février 1966, résidant professionnellement à Paseo de la Habana 74, 28036, Madrid, Espagne, est nommé administrateur de classe A;

b) M. Federico Franzina, président et directeur commercial de YOURTACS S.A., né à Padova, Italie, le 1^{er} avril 1961, résidant professionnellement à 5 Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé administrateur de classe B;

c) M. Marco Honegger, entrepreneur, né à Zurich, Suisse, le 14 août 1961, résidant professionnellement à Monaco, est nommé administrateur de classe B.

3. L'auditeur externe indépendant de la Société sera Ernst & Young S.A., une société anonyme ayant son siège social au 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, enregistré auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771.

4. Le mandat des administrateurs et de l'auditeur externe indépendant se termine à la date à laquelle l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique, selon le cas, décide de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2015 ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, selon le cas.

5. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante, ledit représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 septembre 2015. Relation: EAC/2015/21430. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015157595/793.

(150173905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2015.

**LSREF4 Churchill Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LSF 4 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 196.202.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of September,
Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 53,424,750.- (fifty-three million four hundred twenty-four thousand seven hundred fifty euro) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the RCS) under number B 91796 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Isabel Dias, private employee, with professional address at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg on 16 September 2015,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF 4 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), registered with the RCS under number B 196202 and incorporated pursuant to a deed of Maître Jacques CASTEL, notary residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, then absent, dated 10 April 2015 (the Articles), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial) under number 1464 on 10 June 2015 (the Company). The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

A. The entire issued share capital represented by 100 (one hundred) shares is held by the Sole Shareholder.

B. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

C. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

(1) Change of the name of the Company to "LSREF4 Churchill Holdings S.à r.l." (the Name Change);

(2) Subsequent amendment of article 4 (Name) of the Articles to reflect such Name Change;

(3) Amendment of the corporate object of the Company and consequential amendment of article 2 of the Articles so as to read as follows:

“ **Art. 2. Object.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the creation, acquisition, holding and/or disposal, in any form and by any means, of participations, rights and interests in, and obligations of, any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, and the administration, management, control and/or development of those participations, rights, interests and obligations.

The Company may, by any means whatsoever, use its funds to establish, manage, develop and/or dispose of all of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and/or dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, to participate in the creation, acquisition, development and/or control of any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, to acquire by any means, establish, own, manage, develop and/or dispose of any portfolio of securities and intellectual property rights of whatever origin and to realise them by way of sale, transfer, assignment, exchange or otherwise.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and/or grant security in favour of third parties to secure its obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets and grant loans, advances and/or assistance, in any form whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies and third parties.

The Company may take any measure and carry out any operation, including but not limited to commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with, or may favour the development of, its corporate purpose.”;

(4) Amendment of article 8 of the Articles of Association as follows:

“ **Art. 8. Shares.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence and entitles to one vote at the general meetings of shareholders, as the case may be.

As far as the Company is concerned, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorised in accordance with Article 189 of the Companies Act. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders of the Company.”

(5) Amendment of article 13 of the Articles of Association as follows:

“ **Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place in Luxembourg as the Board of Managers may from time to time determine.

Written notices of any meeting of the Board of Managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting beforehand. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

A manager may act at a meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the Board of Managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the Board of Managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the Board of Managers may also be passed in writing which resolutions will be proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager, with a majority signed in Luxembourg. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.”

(6) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Name Change in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then, asked the undersigned notary to record its resolutions as follows

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name into “LSREF4 Churchill Holdings S.à r.l.”.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to subsequently amend article 4 of the Articles so that article 4 shall henceforth be read as follows in its English version:

" **Art. 4. Name.** The Company has the name "LSREF4 Churchill Holdings S.à r.l."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the corporate object of the Company and consequently to amend article 2 of the Articles as set forth in the agenda.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 8 of the Articles as set forth in the agenda.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 13 of the Articles as set forth in the agenda.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Name Change in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the proxyholder of the appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party which is known by the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seize septembre,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 53.424.750,- (cinquante-trois millions quatre cent vingt-quatre mille sept cent cinquante euros) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 91796 (l'Associé Unique),

ici représentée par Mme Isabel Dias, employée privée, ayant son adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de LSF 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 196202 et constituée suivant un acte de Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, alors absente daté du 10 avril 2015 (les Statuts), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1464 le 10 juin 2015 (la Société). Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

A. La totalité du capital social, représentée par 100 (cent) parts sociales, est détenu par l'Associé Unique.

B. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

C. L'ordre du jour est le suivant:

Agenda

(1) Changement de nom de la Société en «LSREF4 Churchill Holdings S.à r.l.»;

(2) Par conséquent, modification de l'article 4 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter ce changement de nom de la Société;

(3) Modification de l'objet social de la Société et modification en conséquence de l'article 2 des Statuts de sorte qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 2. Objet.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution, l'acquisition, la détention et/ou la cession, sous quelque forme que ce soit et selon tous les moyens, de participations, droits et intérêts et obligations, dans toute société et entreprise luxembourgeoise et étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, droits, intérêts et obligations.

La Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, pour acquérir, investir dans et/ou vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et/ou le contrôle de toute forme de sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, pour acquérir par tout moyen, établir, détenir, gérer, développer et/ou vendre tout portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, et pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de titres obligataires et de certificats de créance ou de titres de créance ou de participation de quelque nature que ce soit.

La Société peut prêter des fonds, y compris et ce, sans limitation, ceux résultant d'emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre de participation ou de créance de quelque nature que ce soit, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut également consentir des garanties et/ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et/ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société, nantir, céder, grever de charges ou créer des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs et accorder des prêts, avances et/ou assistance, sous n'importe quelle forme, à ses filiales, sociétés affiliées et tierces parties.

La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant mais n'étant pas limité à des opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.»;

(4) Modification de l'article 8 des Statuts relatif aux parts sociales de sorte qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 8. Parts sociales.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices de la Société et donne droit à une voix dans les assemblées générales d'associés, le cas échéant.

A l'égard de la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé conformément à l'article 189 de la Loi de 1915. Cette autorisation n'est pas requise en cas de transfert de parts sociales à des associés de la Société.»;

(5) Modification de l'article 13 des Statuts relatif aux réunions du Conseil de Gérance de sorte qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Toute réunion du Conseil de Gérance se tient au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit à Luxembourg que le Conseil de Gérance peut de temps à autres déterminer.

Des notifications écrites de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de Gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour auparavant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du Conseil de Gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du Conseil de Gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, des décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises par écrit, lesquelles décisions seront régulières et valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles décisions résulteront d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de Gérance sans exception, avec une majorité signée à Luxembourg. La date de telles résolutions circulaires sera la date de la dernière signature.»; et

(6) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription du changement de dénomination de la Société et(ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

148128

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société en «LSREF4 Churchill Holdings S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide en conséquence de modifier l'article 4 des Statuts, de sorte que cet article 4 aura désormais la teneur suivante dans la version française des Statuts:

« **Art. 4. Dénomination.** La société est dénommée «LSREF4 Churchill Holdings S.à r.l.».

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société et de modifier en conséquence de l'article 2 des Statuts tel que défini dans l'ordre du jour.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 8 des Statuts relatif aux parts sociales tel que défini dans l'ordre du jour.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 13 des Statuts relatif aux réunions du Conseil de Gérance tel que défini dans l'ordre du jour.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements repris ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription du changement de dénomination de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire de la partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé en date des présentes, au Grand-Duché de Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 18 septembre 2015. Relation: 2LAC/2015/20931. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 24 septembre 2015.

Référence de publication: 2015158057/259.

(150174032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Efficiency Alternative Fund SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 195.877.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Efficiency Alternative Fund

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015157884/12.

(150174133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.
